Image not found or type unknown

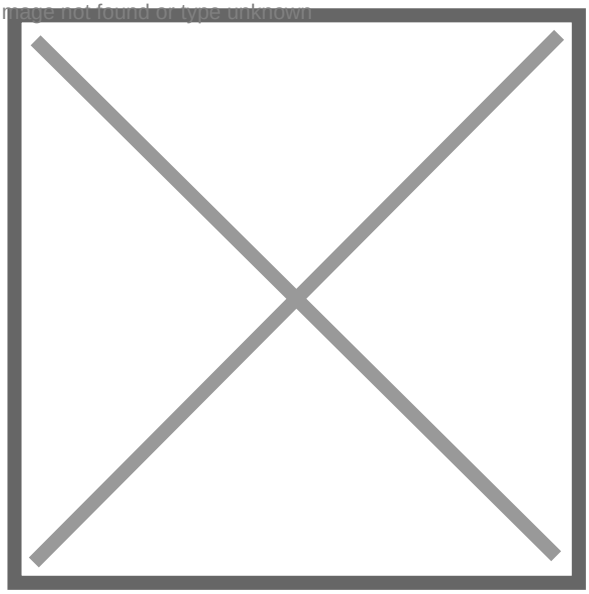

Conventions collectives en entreprise

Par **anthonyax44**, le **13/10/2010** à **17:52**

Bonjour,

je suis ouvrier dans une entreprise qui a une convention collectives et j'ai demandé à la voir mais on me refuse l'accès à celle ci . est ce normal ? une entreprise n'est elle pas obligée de nous laisser accès à celle ci ?

Merci

Par **miac**, le **13/10/2010** à **18:59**

Bonjour
les conventions collectives peuvent être consultée par les ouvriers de l'entreprise
si cela vous est refusé vous contactez les élus de l'entreprise si il ne sont par acheté par le patron et qu'ils font bien leur travail vous pourrez voir les conventions collectives, si non ,voyez avec le syndicat et en dernier lieu l'inspecteur du travail.
bon chance.

Par **nicolo**, le **15/12/2010** à **16:14**

Bonjour,

Un peu dans la même situation que vous au sujet des conventions collectives et des accords

de branche, j'étais à la recherche d'informations.

J'ai trouvé ce petit article intéressant concernant la définition de la convention collective et ce que cela implique au sein de l'entreprise.

http://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/contrats-de-travail/les-conventions-collectives_664.html

En espérant que cela vous a été utile.

Bonne soirée.

Par **Cornil**, le **15/12/2010** à **16:45**

Inutile de faire de la pub. pour un site commercial.
Les conventions collectives peuvent être consultées et téléchargées gratuitement sur le site public et gratuit http://www.legifrance.gouv.fr/initRechConvColl.do

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés